

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e SÉANCE

Séance du mardi 11 février 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

1. **Procès-verbal** (p. 509).
2. **Echange de lettres entre M. le président du Sénat et Mme le Premier ministre** (p. 509).
3. **Politique générale.** - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 509).
MM. Daniel Hoeffel, Charles Pasqua, Mme Hélène Luc,
MM. Claude Estier, Ernest Cartigny, Marcel Lucotte.

M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement.

4. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 517).
5. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 517).
6. **Ajournement du Sénat** (p. 517).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY, vice-président

La séance est ouverte à dix heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

ÉCHANGE DE LETTRES ENTRE M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT ET MME LE PREMIER MINISTRE

M. le président. M. le président m'a prié de donner lecture au Sénat de deux lettres : la lettre qu'il a adressée le 7 février à Mme le Premier ministre et ce qui tient lieu de réponse à cette lettre.

Je vous donne lecture de la première lettre :

« Paris, le 7 février 1992.

« Madame le Premier ministre,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, lors de la séance de ce jour, MM. Marcel Lucotte, Charles Pasqua, Daniel Hoeffel et Ernest Cartigny ont déposé une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'accueil en France, le mercredi 29 janvier 1992, du dirigeant d'une organisation terroriste ; ils ont demandé que la discussion de cette proposition de résolution puisse intervenir au cours de la présente session extraordinaire.

« En conséquence et en application du premier alinéa de l'article 29 de la Constitution, je vous serais obligé de bien vouloir proposer à M. le Président de la République d'inscrire la discussion de cette résolution à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

« Je vous prie d'agréer, madame le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

« Signé : ALAIN POHER. »

Je vous donne maintenant lecture de la seconde lettre :

« Paris, le 10 février 1992.

« Monsieur le président,

« J'ai reçu votre lettre du 7 février 1992 dans laquelle vous souhaitez une modification du décret de convocation du Parlement en session extraordinaire.

« Le Parlement a été convoqué par M. le Président de la République vendredi dernier, sur un ordre du jour qui comprend une déclaration de politique générale du Gouvernement suivie d'un débat.

« Le dépôt d'une motion de censure, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, prolonge de droit cette session extraordinaire jusqu'au moment du vote sur la motion, qui interviendra demain, mardi 11 février, en soirée.

« Je vous prie de croire, monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

« Signé : EDITH CRESSON. »

En conséquence, il ne peut être fait droit à la demande formulée par la commission des lois, lors de la séance du vendredi 7 février, de soumettre au Sénat dès aujourd'hui, au lieu du 2 avril, la proposition de résolution qu'elle avait élaborée.

M. Emmanuel Hamel. C'est très regrettable !

M. Jean Chérioux. Le Gouvernement a des choses à cacher sans doute !

3

POLITIQUE GÉNÉRALE

Débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, le temps attribué à chaque groupe est fixé à quinze minutes.

La parole est à M. Hoeffel.

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'affaire Habache n'est ni une simple querelle politique interne ni le résultat d'une banale faute administrative.

En s'exprimant sur cet épisode douloureux, notre groupe ne tient pas à s'engager sur le terrain de la polémique inutile. Le problème est trop grave pour que nous n'ayons d'autre objectif que de connaître la vérité et de dégager tous les enseignements qui s'imposent pour éviter que, dans l'avenir, le crédit de la France ne soit à nouveau entamé.

Car ce sont bien l'autorité et le rayonnement de notre pays qui sont en cause. C'est une évidence que personne n'a le droit de minimiser. Nous devons y être d'autant plus attentifs que la France doit préserver son renom et son influence au moment où, en Europe de l'Est, au Maghreb, au Moyen-Orient et au cours d'une phase décisive de la construction européenne, elle doit jouir d'un crédit indiscuté.

Or l'affaire Habache survient à un moment des plus inopportuns.

Il suffit de lire la presse étrangère de ces derniers jours pour mesurer l'impact du trouble jeté dans les esprits et les chancelleries par la présence sur notre territoire d'un terroriste qu'on nous dit aujourd'hui « retraité », mais qui est un membre éminent de la direction de l'Organisation de libération de la Palestine.

L'affaire Habache pose quatre séries de problèmes : la politique au Moyen-Orient, les rapports entre l'administration et la politique, le fonctionnement de nos institutions et, enfin, la perception de la classe politique par l'opinion française.

A la une des grands quotidiens internationaux, on s'interroge fréquemment sur la politique de la France au Moyen-Orient. Et cette douloureuse affaire pose effectivement le problème. Frappée au coin de l'ambiguïté, notre politique manque de clarté. Peu à peu, notre influence s'efface ; notre absence et celle de l'Europe de la conférence internationale sur la paix le prouvent avec dureté.

Nous avons tort de croire qu'entretenir des liens avec toutes les parties nous place aux confluent des grands enjeux diplomatiques. Faute de choisir clairement ses amis et d'arrêter officiellement des positions intelligibles par tous, la France joue le rôle modeste et effacé d'une puissance moyenne, tout au plus capable de mettre en avant son savoir-faire humanitaire, auquel d'ailleurs il convient de rendre hommage.

Pourtant, les Français, qui sont de mieux en mieux informés, soutiendraient assurément une politique plus ambitieuse, une politique qui n'hésiterait pas à choisir, quitte à prendre certains risques. Nous en sommes loin et, même, nous nous en éloignons. Aujourd'hui, nous le payons.

Des questions précises doivent ici être posées au Gouvernement.

Est-il exact que la France accueille, à des fins humanitaires, et régulièrement depuis une dizaine d'années, des terroristes aussi dangereux pour nous qu'Abou Nidal ?

Combien avons-nous reçu de personnalités dont l'identité a été dissimulée aux Français ?

Avons-nous négocié avec certains mouvements terroristes ? Si tel était le cas, il doit être clair que nous condamnons tout accord de cette nature. Le terrorisme, on le combat, on ne discute pas avec lui, non seulement par principe, mais aussi par solidarité avec nos alliés et avec nos partenaires.

S'il était confirmé que notre pays est bien engagé dans une telle politique, ne devrions-nous pas y voir la preuve de l'échec de nos efforts diplomatiques, comme le rappelait avec justesse Jean Lecanuet ?

Nous concevons parfaitement qu'en certaines circonstances la raison d'Etat puisse peser sur certaines décisions. Mais il n'en est pas moins indispensable que les Français, mais aussi nos partenaires étrangers, soient clairement informés et que leurs doutes sur notre politique soient dissipés.

L'affaire Habache pose un second problème : celui des responsabilités respectives de l'administration et du politique.

La déclaration du Gouvernement affirme à ce propos que « d'une faute administrative à laquelle il a été rapidement mis bon ordre vous voulez faire une affaire politique », ce « vous » signifiant en l'occurrence l'opposition, mais probablement pas seulement l'opposition, à en juger par les déclarations que nous avons entendues.

Dans des domaines aussi importants, la responsabilité de la définition de la politique ne saurait relever que des hommes politiques, en particulier du Parlement. La conduite quotidienne peut, elle, être déléguée.

Comment dire ici combien nous sommes choqués de l'absence de responsabilité politique dans ce cas particulier ? Quelle est l'utilité du politique ? Quel est le sens de la nomination d'un responsable politique à la tête d'une administration ? C'est justement de faire diriger par une personne qui assume la responsabilité des services qu'on met ainsi à l'abri de débats politiques.

Or, dans cette affaire, comme dans d'autres précédemment, le pouvoir a refusé sa responsabilité politique au motif qu'il n'était pas au courant. Même si cela était vrai - ce qui est donc grave - cela ne saurait l'exonérer de la responsabilité politique, qui fonde la pratique démocratique. Il faut qu'il soit fait un bon usage de l'administration et des hommes de qualité qui y travaillent.

Dans cet épisode, nous avons le sentiment que l'on n'hésite pas à faire porter le discrédit sur des hauts fonctionnaires qui n'ont probablement fait que leur devoir, c'est-à-dire qu'ils ont appliqué et mis en œuvre les directives qu'ils avaient reçues, peut-être antérieurement et de manière générale. Il n'en a pas été ainsi lors de l'affaire du *Rainbow Warrior*.

En tout état de cause, il y a eu mauvais fonctionnement de l'Etat, trop d'interférences du politique dans l'administration, avec tous les risques de démotivation pour la fonction publique, une fonction publique souvent découragée, dont on nous enviait, il y a peu de temps encore, l'incontestable qualité.

Dois-je ajouter que la confusion qu'entretiennent certains membres de cabinet, y compris au plus haut niveau, avec les fonctions qu'ils occupent par ailleurs est préjudiciable à un bon fonctionnement de l'exécutif ? Il faut mettre fin à ces pratiques pour éviter le retour d'incidents de même nature.

La troisième révélation de l'affaire Habache a trait au fonctionnement défectueux de nos institutions ; c'est le point qui est le plus souvent mis en évidence. Evoquant cet aspect, un grand quotidien économique étranger, réputé pour sa modération, titrait à propos des prérogatives du Président de la République : « L'Etat, c'est lui. »

Nous devons être l'une des rares démocraties occidentales à déléguer ainsi à un seul homme la détermination et la conduite de la politique étrangère de notre pays. Or les institutions de la V^e République ne lui confèrent pas de tels pou-

voirs sans contrôle sur l'ensemble de notre politique extérieure. Il appartient au Parlement de débattre, d'examiner, de contester et de définir les grandes lignes de notre politique extérieure.

Nous l'avons fait avec gravité et sérieux en 1990 et 1991 à propos de la crise du Golfe. Il est indispensable que nous puissions le faire sur tous les grands problèmes qui concernent la France, que ce soit, par exemple, à propos de notre politique au Moyen-Orient ou à propos de la politique européenne.

Nous sommes de ceux qui ont l'intention de voter la ratification des accords de Maastricht ; encore faut-il que le Parlement soit pleinement informé au préalable du contenu de ces accords, des circonstances dans lesquelles ils ont été conclus et des conséquences qui en découlent.

L'implication préalable du Parlement est une condition essentielle de la conduite, dans de bonnes conditions, de la politique extérieure de la France, condition qui doit permettre à notre pays de tenir d'une manière incontestée son rang dans le monde, en donnant à la politique extérieure un réel soutien populaire. Si tel avait été le cas pour le Moyen-Orient, nous aurions probablement évité les dysfonctionnements que nous déplorons.

Le quatrième et dernier facteur sur lequel il convient de mettre l'accent est celui qui a trait à la perception de ces problèmes par nos concitoyens.

Tout a déjà été dit sur le fossé qui se creuse entre la classe politique et l'opinion publique.

Le sentiment que des fonctions essentielles de l'Etat - justice, sécurité, santé, éducation - connaissent un malaise certain, l'impression que les institutions ne fonctionnent pas d'une manière satisfaisante, une situation économique et de l'emploi difficile, le discrédit qui frappe, à travers des cas particuliers, tous les politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, sont autant d'éléments inquiétants. L'affaire Habache survenant dans ce contexte accentue encore ce sentiment de distanciation entre une opinion qui ne comprend plus et une classe politique qu'elle considère collectivement avec un peu plus de méfiance chaque jour, voire d'écœurement, si j'en juge par certains sondages récents. Il est urgent que les institutions fonctionnent d'une manière plus équilibrée et que la politique de notre pays soit transparente.

La déclaration du Gouvernement a été consacrée, pour l'essentiel, à présenter - bilan ou testament ? - les acquis de l'action menée depuis dix ans. Elle affirme en particulier, à propos de la lutte contre le chômage, que c'est l'échec de la droite qui, en 1987, a fait monter le taux de chômage à un niveau jamais atteint. Le souci de la vérité aurait dû conduire la déclaration à reconnaître que, si le cap de 1986 à 1988 avait été maintenu, nous n'en serions pas à plus de 2 750 000 chômeurs, ...

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

Mme Hélène Luc. Vous croyez que c'était bien 2 400 000 chômeurs ?

M. Daniel Hoeffel. ... et à constater que le niveau du chômage est aujourd'hui le double de ce qu'il était en 1980.

M. Jean Chérioux. Exactement !

M. Daniel Hoeffel. Ce n'est pas dans la polémique, mais dans le souci de la recherche de la vérité que nous pouvons regagner la confiance de l'opinion sur ce plan comme sur tous les autres.

Tels sont nos sentiments sur les questions de principe soulevées par l'affaire Habache et telles sont nos propositions quant aux conclusions à en tirer pour l'avenir.

N'accablons pas la presse parce qu'elle a été un révélateur et parce qu'elle a accompli son devoir d'information. Il nous arrive, aux uns et aux autres, de ne pas lire que des informations qui nous soient agréables. Mais sachons nous placer au niveau des responsabilités qui sont les nôtres. C'est grâce à la presse et au travail des journalistes que les Français, parfois même leurs élus, parviennent à obtenir des informations auxquelles ils ont droit et qu'on leur refuse trop souvent. Nous faisons confiance aux journalistes pour continuer à servir la vérité.

Dans la période très évolutive que nous traversons, ce sont la vérité et le débat démocratique qui permettront à notre pays de surmonter les difficultés.

Les événements nous y poussent. Les nuages de la dislocation alourdissent le ciel à l'est. Les menaces s'accumulent au sud autour de la pauvreté et de l'intégrisme. Dans ce contexte, gardons une image forte et digne, qui nous sera bien utile pour conforter notre place dans le monde et dans la nouvelle Europe, celle de Maastricht, celle de la monnaie unique et celle de l'union politique.

La situation créée par l'affaire Habache inquiète incontestablement les Français et porte atteinte à notre crédit. Puissiez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, puissions-nous, tous, tirer de cet épisode douloureux les conséquences qui s'imposent pour le crédit de l'Etat sur le plan intérieur et pour l'autorité de la France sur la scène internationale. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous avons failli ne pas avoir de session extraordinaire ! Nous avons failli ne pas avoir de débat ! Nous avons même failli ne pas avoir de ministre !

Vous êtes là, monsieur le secrétaire d'Etat au logement, nous nous en réjouissons. Au moins le Gouvernement est-il représenté !

« Ceux qu'il veut perdre, Jupiter les rend fous. » Si j'en crois le déroulement de ces dernières semaines, le moins que l'on puisse dire, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que Jupiter ne veut pas que du bien au Gouvernement de Mme Cresson ! (*Sourires.*) Quant au Président de la République, nous verrons d'ici peu si le diagnostic qu'il a, paraît-il, fait le premier, le conduit à remettre bon ordre dans le fonctionnement d'un Etat dont il est, constitutionnellement, l'ultime garant. C'est ce que nous serions en droit d'attendre.

J'en doute fort, cependant. La convocation de cette session extraordinaire illustre, en effet, l'extraordinaire dérive de nos institutions, où le Président de la République use de ses prérogatives constitutionnelles avec un malin plaisir.

Ceux qui avaient cru, naïvement, que M. Mitterrand permettrait au Parlement de jouer pleinement son rôle dans cette affaire sont aujourd'hui éclairés. Cette réunion a pour seul but de sortir le Gouvernement d'un mauvais pas et de tirer un trait sur ce qui restera comme l'un des combles de l'irresponsabilité politique et de la perte du sens de l'Etat.

Sommes-nous réunis, en effet, pour débattre de l'affaire Habache ? La déclaration du Gouvernement l'expédie en un demi-feuillet : il n'y a pas d'affaire Habache. Mme le Premier ministre l'a dit : « M. Habache est reparti. Le Président s'est exprimé. Le monde continue de tourner. »

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous demander pourquoi, dans ce cas, le Parlement a été convoqué en session extraordinaire. Pour que cette affaire rebondisse ? Pour que les députés se donnent en spectacle ? Vous connaissez, comme moi, la réponse ; j'y reviendrai tout à l'heure. Mais il y a bien eu une affaire Habache, et c'était bien, au sens le plus juste du terme, une affaire d'Etat !

Ne croyez pas, mes chers collègues, que je veuille faire un procès d'intention au Gouvernement. Comme lui, et même davantage, je m'en tiens aux faits, aux faits tels que le Premier ministre les rapporte dans sa déclaration : « A partir du moment où l'autorité politique était prévenue, l'avion était en vol. Aucune mesure improvisée, et dont l'exécution aurait été hasardeuse, voire dangereuse, ne pouvait faire obstacle à l'hospitalisation de l'intéressé. »

Cette constatation est pleine de bon sens, sinon que, au moment où le Gouvernement a été prévenu, l'avion venait de décoller de Tunis et aurait pu y retourner sans dommage pour personne !

Le Premier ministre corrobore donc ce que tout le monde a compris : c'est au niveau gouvernemental qu'a été confirmée, sinon prise, la décision d'accepter Georges Habache sur le territoire national. Dans ce cas, il appartenait au Gouvernement d'assumer cette décision.

Les hauts fonctionnaires qui ont été limogés ont eu le courage et la dignité de se taire. Mais ce qui est maintenant avéré, c'est que le Gouvernement - le ministre de l'intérieur tout au moins, et sans doute, le Premier ministre lui-même - a été prévenu avant que Georges Habache n'atterrisse sur le sol français, et que rien n'a été fait pour l'en empêcher.

Voilà les faits, tels qu'ils ressortent de la déclaration du Gouvernement !

La faute, puisque faute il y a, tout le monde s'accorde à le reconnaître, est donc bien politique et ce sont les politiques qui auraient dû l'assumer. Voilà la vérité !

Personne, d'ailleurs, vous le savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, ne s'y est trompé, jusques et y compris au sein du parti socialiste. Car nous voilà au cœur du problème qui justifie cette convocation précipitée du Parlement : s'il n'y a pas d'affaire Habache, il y a bien une affaire Rocard. Et, comme le dit la chanson : « Il a dit la vérité, il doit être exécuté. »

Nous sommes donc réunis d'urgence, mes chers collègues, pour jouer les figurants d'un psychodrame qui se déroule ailleurs, entre le Président de la République et son ancien Premier ministre. Le Parlement tout entier est convoqué pour régler une affaire que le bureau exécutif du parti socialiste n'est plus à même de trancher.

Jamais - je le dis, monsieur le secrétaire d'Etat, sans crainte d'être démenti - jamais, depuis qu'existe cette République, on ne s'est servi du Parlement avec une telle désinvolture. On ne s'y prendrait pas autrement, si l'on voulait le déconsidérer davantage aux yeux des Français. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

Le spectacle que nous donnons, bien involontairement en ce qui nous concerne, est en effet à des années-lumière de ce que nos concitoyens sont en droit d'attendre de leurs représentants.

Le happening politico-médiatique auquel on nous contraint laissera des traces.

Que ressortira-t-il en effet de cette « journée des dupes » ? Que l'irresponsabilité est érigée en système de gouvernement ! Que le Parlement ne sert à rien ! Que les différentes factions du parti socialiste s'accrochent désespérément au pouvoir ! Que le parti communiste est le dernier soutien de ce gouvernement ! Toutes choses que subordoraient les Français, mais dont ils vont avoir, en un seul jour, l'éclatante démonstration.

Tout cela, mes chers collègues, augure mal d'une année qu'on nous promet riche en débats politiques de première importance. Je le disais tout à l'heure : M. Mitterrand use des prérogatives que lui donne la Constitution plus qu'aucun de ses prédécesseurs - alors qu'il condamnait naguère l'un d'eux sur ce chapitre en termes cinglants - ne l'a jamais fait.

Nous aurons, cette année, à débattre d'une modification de la Constitution, préalable à la ratification du traité de Maastricht, puis de la ratification de ce traité lui-même, et enfin, nous dit-on, d'une réforme plus large de la Constitution : trois sujets qui engagent l'avenir du pays, qui touchent à l'idée qu'il se fait de lui-même, qui tracent la perspective dans laquelle il entend s'inscrire.

Dans n'importe quelle autre démocratie que la nôtre, ces débats auraient lieu dans la clarté, devant tous les citoyens. Au lieu de cela, chacun sent bien l'entrelacs de manœuvres et de calculs qui se dissimule derrière les intentions affichées du Président de la République. Tant sur le fond que sur la forme, M. Mitterrand cultive le double langage, attendant des circonstances qu'elles lui dictent la meilleure façon d'opérer. Cette attitude n'est pas digne des enjeux qu'on nous décrit.

Mais qu'il prenne garde ! L'opinion est lasse de trop d'habiletés. Peu lui importe, désormais, le sort personnel des uns et des autres. Les Français veulent qu'on leur dise où on veut les conduire et par quels chemins. Ils veulent surtout qu'on leur permette d'en décider par eux-mêmes.

Ils ne font par là que retrouver l'esprit des institutions de la Ve République, institutions dont ce pouvoir ne semble avoir retenu que les moyens de coercition qu'elles donnent au pouvoir exécutif.

Les institutions confèrent, en effet, des pouvoirs étendus au Président de la République et au Gouvernement, mais elles prévoient, dans le même temps, des moyens pour l'exécutif de vérifier ou de renouveler sa légitimité. Ceux-là ne se comprennent pas sans ceux-ci. Ou alors, nous ne sommes plus complètement en démocratie !

Telles qu'elles sont utilisées aujourd'hui par le Gouvernement à l'Assemblée nationale et, *a fortiori*, au Sénat, nos institutions sont dévoyées sournoisement.

Ce n'est pas cela la Ve République ! Ce n'est pas cette parodie de démocratie, ni ce jeu politique où s'épuisent l'énergie et la volonté de tous ceux qui sont encore attachés à l'esprit public, envers et contre tout !

Monsieur le président, mes chers collègues, notre assemblée n'a pas le pouvoir constitutionnel de censurer le Gouvernement, et ce dernier n'a pas voulu que le Sénat puisse voter sur sa déclaration. Il a même refusé que se constitue la commission d'enquête proposée par notre commission des lois. Dont acte ! Toutefois, n'en doutez pas, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, qui venez de prendre place au banc du Gouvernement, cette commission d'enquête sera constituée le 2 avril prochain. Personne n'échappera à la recherche de la vérité !

M. René-Georges Laurin. Très bien !

M. Charles Pasqua. Notre assemblée, comme le rappelait tout à l'heure mon excellent collègue et ami Daniel Hoeffel, a pourtant démontré qu'elle savait faire passer l'intérêt national et l'intérêt général avant les préoccupations d'ordre politique ou partisan.

Il y a un an, presque jour pour jour, le Sénat n'avait pas marchandé son soutien lorsqu'il s'était agi de l'engagement de la France dans la guerre du Golfe. On ne l'avait pas traité, ce jour-là, comme quantité négligeable !

Il semble que le Gouvernement, désespérément à la recherche de la popularité, ait décidé de faire fi de tout le reste. C'est l'Etat, et tous ceux qui le servent, qu'on abandonne ou qu'on désigne à la vindicte publique. C'est le Parlement qu'on ridiculise. C'est la presse qu'on vilipende. Ce sont les électeurs eux-mêmes qu'on insulte.

« On ne respecte, disait M. Mitterrand, que ce qui est respectable ». Ce gouvernement ne mérite plus le respect. Les Français, toutes opinions confondues, l'ont instantanément compris.

Craignez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'ils n'aient rapidement le même jugement sur l'ensemble des institutions de la République si nous ne savons pas restaurer à temps l'honneur du politique. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec la déclaration de politique générale de Mme le Premier ministre et les commentaires qu'elle a suscités, confirmation est donnée à notre peuple que les changements indispensables qu'il attend, les réponses à apporter aux difficultés de toutes sortes qui l'assaillent ne sont toujours pas à l'ordre du jour des préoccupations du Gouvernement de la France.

L'objectif assigné par M. le Président de la République à cette session extraordinaire est, à l'évidence, un objectif purement politique, auquel la droite a complaisamment prêté son concours.

Il s'agit de chercher à faire croire que le Premier ministre a retrouvé la gauche, de tenter de resserrer les rangs de la majorité gouvernementale, alors que celle-ci réaffirme son soutien à une action qui doit tout à une politique de droite.

Les représentants de la droite ne s'y trompent d'ailleurs pas, car cette politique antisociale et d'intégration européenne va au devant de leurs souhaits. Leurs répliques, limitées à des critiques de pure forme sur les dysfonctionnements de l'Etat, en apportent la preuve.

Le bilan du Gouvernement et ses graves conséquences sur les conditions de vie de notre peuple, l'affairisme, l'auto-amnistie - que les groupes parlementaires communistes sont les seuls, en tant que tels, à avoir repoussée - et la comédie politicienne qui occupent en permanence le devant de la scène sont la cause directe du divorce profond qui s'est installé entre le pouvoir et notre peuple.

Le mécontentement profond de l'opinion à l'égard de la politique actuelle, le rejet qui frappe le pouvoir se confirment d'élection en élection.

La démesure qui caractérise l'affaire Habache est particulièrement révélatrice de ce climat.

Comment ce qui, en d'autres circonstances, n'aurait été qu'une péripétie, a pu à ce point s'enfler, sinon du fait des carences de l'Etat et, surtout, d'un discrédit dû à une décennie de promesses et d'engagements non tenus, à une politique menée sans les Français et même contre eux ?

Bien des points restent à éclaircir dans cette affaire, qui ne justifiait manifestement pas le déchaînement médiatique auquel elle a donné lieu.

Chacun connaît la position de principe des sénateurs communistes et apparentés condamnant le terrorisme de la façon la plus absolue, quels que soient les auteurs des actes incriminés.

Chacun connaît également notre attitude en faveur des droits des peuples à obtenir leur souveraineté, comme c'est le droit légitime du peuple palestinien.

Par ailleurs, toute approche sélective, mutilante ou partisane, du droit humanitaire nous est étrangère. Nous considérons qu'elle ne pourrait qu'affaiblir l'autorité de la France dans le monde.

Je veux également évoquer la responsabilité des grands médias dans la mise en scène de cette politique-spectacle. Nous vivons quotidiennement, nous, communistes, les discriminations, la déformation de nos positions et la censure dans des proportions inégalées. C'est si vrai que le président du C.S.A., le Conseil supérieur de l'audiovisuel, l'a reconnu en adressant une directive aux présidents des chaînes.

Qu'attend le Gouvernement pour que le droit au pluralisme et à une information respectant les convictions de chaque citoyen ne soit plus bafoué et pour que cesse la promotion de Le Pen ?

Mme le Premier ministre a déclaré agir, dans la continuité de ses prédécesseurs, pour l'emploi et la protection sociale, pour le dynamisme régional de la France. Ces affirmations, les Français les entendent depuis plus de dix ans.

A la vérité, vous persévérez dans une politique qui n'a plus rien à voir avec les engagements pris devant le pays. Vous vous êtes obstinés dans la mauvaise voie.

Votre bilan est catastrophique : trois millions de chômeurs, l'affaiblissement du potentiel industriel de la France, avec des milliers et des milliers d'emplois supprimés chaque semaine, la pauvreté et la précarité qui s'étendent, la volonté affichée de remettre en cause la retraite complète à soixante ans et d'attendre que le cap des élections soit franchi pour présenter un projet au Parlement.

C'est un paradoxe que de laisser les jeunes au chômage et de demander à leurs parents de travailler plus longtemps. C'est même inacceptable.

Comment ne pas se révolter également quand le Gouvernement laisse faire ou favorise l'organisation de la journée de travail de dix heures et du travail le dimanche.

Le Gouvernement cède aux injonctions européennes pour faire rétablir le travail de nuit des femmes par l'élaboration d'un avant-projet, alors que Mme le Premier ministre, que j'avais interpellée lors de la table ronde sur Maastricht qui a réuni les présidents de groupe à Matignon, m'avait déclaré qu'elle ne céderait pas. Nous avons maintenant la réponse !

Monsieur le président, permettez-moi de dire combien je regrette que M. Debarge ait jugé bon de partir, qu'il ait écouté les orateurs précédents et non le représentant du groupe communiste.

M. Charles Lederman. Très bien !

Mme Hélène Luc. Certes, les puissants et les fortunés trouvent leur compte dans votre politique, cela ne fait aucun doute. Les salariés, eux, doivent se restreindre sur le nécessaire, y compris pour leurs enfants, tandis que les agriculteurs abandonnent leurs terres, leur campagne la rage au cœur.

Les enseignants et les parents d'élèves, quant à eux, supportent des fermetures de classes par milliers et des surcharges d'effectifs toujours plus importantes, résultats d'un budget notoirement insuffisant, que les parlementaires communistes et apparentés ont rejeté.

Ce sont les personnels de santé qui n'ont plus les moyens de soigner et qui s'insurgent avec raison. Ce sont les juges qui ne peuvent plus dire le droit. Ce sont les personnels des établissements publics que vous voulez « délocaliser » sans aucune concertation préalable, ce qui va entraîner, de façon prévisible, des drames familiaux, des suppressions d'emplois, une déstructuration du service public.

Les élus communistes sont aux côtés de tous les acteurs du mouvement social pour parer ces mauvais coups et gagner, comme cela a été le cas avec le maintien de l'école nationale vétérinaire à Maisons-Alfort.

Oui, la liste est longue de toutes les expériences douloureuses vécues par des millions de gens. Ils en rendent responsable le Gouvernement. Ils ont raison.

M. Jean Delaneau. Pourquoi le soutenez-vous ?

Mme Hélène Luc. Leur opposition à la politique que vous menez ne cesse de croître. La nôtre est sans faiblesse depuis 1984, année où nous avons quitté le Gouvernement. Naturellement, elle n'a rien à voir avec la démagogie de la droite et de l'extrême droite, qui réclament toujours plus d'austérité et toujours moins de droits sociaux.

Notre opposition est une opposition de gauche. Elle est porteuse de propositions radicalement nouvelles pour sortir notre pays de l'ornière dans laquelle le gouvernement socialiste, qui comprend des ministres de droite, n'a cessé de l'enfoncer.

Nous voulons œuvrer avec notre peuple et pour lui, dans une démarche où il sera, non plus exclu de la réalité du pouvoir, mais co-acteur des décisions qui concernent sa vie et son avenir. Pas de politique nouvelle sans nouvel exercice de la citoyenneté du haut en bas de l'échelle des institutions, de la commune à l'Europe !

Nos craintes sont particulièrement justifiées à propos du traité de Maastricht, porteur de graves abandons de souveraineté pour notre pays, et qui justifierait grandement, de la part du Président de la République, la convocation du Parlement en session extraordinaire, ce que j'ai demandé conjointement avec mon ami André Lajoie.

M. Jean Delaneau. Qu'il vote la censure !

Mme Hélène Luc. En outre, notre peuple doit être directement consulté par référendum. Il doit pouvoir en effet se prononcer sur ce traité qui engage dramatiquement son destin et ligote la liberté d'action de la nation.

La politique nouvelle que nous proposons aurait pour objectif de s'attaquer aux maux profonds dont souffre notre pays en promouvant avec audace des choix de justice, de liberté et de paix, comme l'a récemment indiqué Georges Marchais.

Considérons en tout premier lieu l'emploi.

Les centaines de milliards de francs de fonds publics pré-tendument versés pour l'emploi au patronat doivent être contrôlés par les salariés et orientés vers le développement de notre potentiel de production.

La France est un pays riche d'atouts et de compétences multiples, qui doivent être valorisés par des salaires décents - aucun salaire ne devrait être inférieur à 7 000 francs - par des conditions de travail dignes de notre époque et non par le retour au XIX^e siècle que nous constatons sous couvert d'harmonisation européenne.

Par le développement d'un service public de qualité, d'une protection sociale efficace, nous voulons permettre à chacune et à chacun de voir respecter son droit à la santé, à l'éducation et à une retraite bien méritée.

Quant au droit au logement - M. le secrétaire d'Etat au logement lira le compte rendu de mes propos au *Journal officiel* - pour l'assurer, il faut construire plus de logements sociaux décents à un prix raisonnable et diminuer les taux d'intérêts pour les jeunes ménages qui ont emprunté. Enfin, l'accès à la culture et aux loisirs doit être garanti à chacun.

Dans tous les domaines, nous faisons le choix de l'épanouissement des hommes et des femmes, au lieu de tout sacrifier à la rentabilité financière des capitaux, à la domination de l'argent-roi, qui mutilé tant notre société.

Les couleurs de la gauche, monsieur le ministre, elles sont défendues par tous ceux qui œuvrent pour des changements.

Nombre de nos concitoyens nous disent : il faut sanctionner ce Gouvernement. Ils ont raison, et je peux vous confirmer que les députés communistes unanimes auraient refusé leur confiance au Gouvernement si ce dernier avait soumis sa déclaration au vote de la représentation nationale.

M. Jean Delaneau. Toujours de bonnes raisons !

Mme Hélène Luc. Au lieu de cela, le Parlement a eu droit à une parodie de débat, au cours duquel les manœuvres politiciennes se sont succédé les unes après les autres, à cent lieues des vraies questions qui taraudent notre peuple et notre pays.

Aussi, pour les sénateurs communistes et apparentés, la véritable censure, c'est le 22 mars prochain, lors des élections régionales et cantonales, par le biais du vote communiste que les Françaises et les Français pourront l'exercer efficacement, à l'encontre tant du Gouvernement que de la droite et de l'extrême droite. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en votant vendredi dernier contre les propositions de la conférence des présidents, le groupe socialiste avait exprimé son désaccord sur le renvoi à ce matin, contrairement à toute logique, mais aussi à la pratique habituelle de notre assemblée, du débat sur la déclaration du Gouvernement.

Nos collègues de la majorité sénatoriale ont avancé, pour justifier ce renvoi, deux types d'arguments.

Nous ne voulons pas, a dit M. Dailly, que notre débat soit occulté dans les médias par celui qui se déroule à l'Assemblée nationale. Soyez tranquilles, mes chers collègues : si les jeux Olympiques d'Albertville leur laissent quelques instants pour la politique, les médias s'intéresseront aujourd'hui beaucoup moins au débat du Sénat qu'au vote de censure, ou, plus exactement, au non-vote de censure qui doit intervenir à l'Assemblée nationale.

Le second argument, invoqué également par M. Dailly, mais aussi par M. Pasqua, est qu'il vous fallait du temps pour réfléchir avant de répondre au Gouvernement. Mes chers collègues, je ne vous ferai pas l'injure de croire que vos réflexes sont moins rapides que ceux de vos amis François Léotard, Edouard Balladur ou Jacques Barrot, qui sont intervenus au Palais-Bourbon immédiatement après la déclaration de Mme le Premier ministre.

M. Pasqua faisait aussi valoir qu'il était difficile de faire venir ses collègues vendredi après-midi et qu'il valait donc mieux renvoyer le débat à ce matin. Je constate, messieurs de la majorité sénatoriale, que vous étiez plus nombreux vendredi après-midi que vous ne l'êtes ce matin ! En fait, vous avez simplement voulu manifester votre mauvaise humeur à l'égard du Gouvernement. C'est votre droit, mais je pense que le Gouvernement aurait pu considérer l'ordre du jour comme épuisé puisque vous n'avez pas voulu débattre quand il était temps de le faire.

Ce qui vous intéresse, c'est non pas l'affaire Habache, mais le procès qu'à travers elle vous voulez faire au Gouvernement et au Président de la République.

Quant à moi, je ne reviendrai pas sur le déroulement de cette affaire, sur les fautes commises, qui ont été reconnues et rapidement sanctionnées - ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé, y compris pour des manquements infiniment plus graves. Sans doute reste-t-il deux points encore controversés, qui se situent à l'origine même de la venue du dirigeant palestinien à Paris.

Première question : l'état de santé de Georges Habache était-il tel qu'il nécessitait un transfert d'urgence, et les examens auxquels il devait être soumis ne pouvaient-ils être effectués à Tunis, au besoin en y dépêchant une équipe médicale française ? Le doute réduirait la portée de l'argument « humanitaire » invoqué par la Croix-Rouge, et selon lequel on pourrait ne pas tenir compte de considérations politiques lorsqu'il s'agit de sauver la vie d'un homme, fût-il un terroriste.

Seconde question : la presse a été informée à Tunis même, le mercredi 29 janvier, avant que ne décolle l'avion transportant Georges Habache, ce qui a notamment permis aux caméras d'Antenne 2 de se trouver, à l'arrivée de celui-ci, au Bourget et de livrer des images de cette arrivée à des millions de téléspectateurs. Il y a donc eu une fuite. D'où est-elle venue ? Qui avait intérêt à ce que ce voyage devienne une affaire d'Etat ? Sans doute ne s'agit-il que de questions rétrospectives, puisque l'affaire a connu un heureux dénouement, avec le retour de l'intéressé à Tunis.

M. Jean Delaneau. Vous vous contentez de peu !

M. Claude Estier. Je sais que pour beaucoup d'entre vous elle n'est pas terminée et que nous en reparlerons sans doute en avril, si vous maintenez votre demande de commission d'enquête, mes chers collègues.

Mais il est temps que s'apaise ce tintamarre complètement démesuré qui l'a accompagnée. Le mot de la fin pourrait être celui d'un homme qu'il m'arrive rarement de citer et qui n'est pas connu pour marquer un penchant excessif envers notre gouvernement, le premier ministre israélien Itzak Shamir, qui a dit : « Ce n'est pas une question importante. Personnellement, je n'en fais pas une affaire ».

Je comprends donc que, dépassant cette malheureuse histoire, Mme le Premier ministre ait voulu consacrer l'essentiel de son intervention à la politique générale du Gouvernement, au bilan de son action et aux perspectives des prochaines semaines et des prochains mois.

Pour tout auditeur objectif, le bilan, tel qu'elle l'a dressé, est impressionnant.

La volonté d'approfondir et de renforcer l'état de droit a conduit à supprimer tous les régimes d'exception, à élargir le champ des libertés, notamment dans l'audiovisuel. J'entendais hier matin, sur un poste de radio, l'un de vos amis politiques, M. Santini, rappeler le temps où les directeurs de l'O.R.T.F. étaient reliés directement au ministère de l'information.

Il est important que l'état de droit s'applique aussi à la vie politique, et c'est encore la gauche, ne vous en déplaise, qui a entrepris de mettre fin à la loi de la jungle qui régnait avant 1990 sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales.

La lutte pour l'emploi est la priorité des priorités. Certes, le chômage est le point noir du bilan, mais ce n'est pas le cas seulement en France, et nous approuvons le Gouvernement de ne pas se résigner dans ce domaine. Les différentes mesures prises ces derniers mois, s'ajoutant à celles qui avaient été instaurées par le gouvernement de Michel Rocard, peuvent laisser espérer que se produise une prochaine inversion de la courbe du chômage et, en tout cas, que celle-ci n'atteigne pas le seuil fatidique des trois millions.

Vous parlez dans vos discours de l'économie française « en ruine ». Vous n'êtes pas cru, ni chez nous, ni à l'étranger. Même s'ils sont moroses, les Français savent bien que la France est l'un des rares pays au monde qui soit économiquement en bonne santé. Elle supporte en tout cas largement la comparaison avec l'ensemble de nos partenaires de la Communauté européenne.

La protection sociale est une autre priorité, dont Mme le Premier ministre a eu raison de rappeler l'importance. Beaucoup a été fait pour la préserver en dépit des difficultés relatives notamment à l'équilibre de la sécurité sociale. Il est vrai aussi qu'il faut aller plus loin, notamment pour maîtriser de façon contractuelle les dépenses de santé et pour faire en sorte que soit garanti le système des retraites auquel les Français sont justement attachés. Nous savons que le Gouvernement s'y emploie.

Les élections régionales du mois prochain viennent nous rappeler que la décentralisation, que nous venons de parachever avec la loi sur l'administration territoriale de la République et le statut des élus locaux, est une des grandes œuvres accomplies par la gauche depuis dix ans. La majorité sénatoriale était contre à l'époque. C'est pourtant l'une des grandes conquêtes de notre démocratie ; nous en sommes fiers, même si la droite en est aujourd'hui la principale bénéficiaire.

Là encore, il faut aller plus loin, notamment dans l'équipement des régions. Bien entendu, nous soutiendrons les initiatives en ce sens annoncées par Mme le Premier ministre.

Enfin, vous vous complaisez, messieurs de la majorité sénatoriale, à prétendre que la France ne tient plus son rang dans le monde.

M. Emmanuel Hamel. Hélas ! c'est vrai !

M. Claude Estier. Vous vous servez même, à cet effet, de l'affaire Habache, alors que vous savez bien - soyez objectifs ! - que celle-ci n'aura eu aucune conséquence négative ni dans nos rapports avec Israël ni dans nos relations avec les pays arabes.

Au milieu des incroyables bouleversements qui ont transformé la carte du monde depuis trois ans, bouleversements que nul n'avait prévus, la France est demeurée une grande puissance.

Monsieur Hoeffel, vous avez qualifié tout à l'heure notre pays de puissance moyenne. C'est M. Giscard d'Estaing qui l'avait ainsi défini. Pour notre part, nous pensons que la France est restée une grande puissance dont les initiatives ont fait avancer la construction européenne, ont contribué à redonner lustre à l'Organisation des Nations unies et à son Conseil de sécurité et à prendre en compte les nouvelles données géopolitiques à l'Est et au Sud.

Nous ne sommes pas indifférents au fait que le président sud-africain, M. de Klerk, et M. Nelson Mandela aient pris ensemble, l'autre jour, leur petit déjeuner à l'Élysée. Par ail-

leurs, j'entendais ici même, l'autre soir, M. Boris Eltsine, à la table de M. le président Poher, rendre un hommage vibrant à François Mitterrand, avec lequel il se déclarait en total accord pour célébrer l'ouverture d'une nouvelle ère d'amitié et de coopération entre la France et la Russie, peut-être réplique moderne de la « belle et bonne alliance » célébrée par le général de Gaulle voilà près d'un demi-siècle.

Je m'arrête là.

Je dirai en conclusion que si vous avez été déçus, chers collègues de la majorité sénatoriale, que la déclaration du Gouvernement ne parle pas plus de l'affaire Habache, pour notre part, nous avons été heureux qu'elle mette l'accent sur tout ce qui a été fait depuis dix ans au service de la France et des Français. Nous ne cédon pas pour autant à l'autosatisfaction.

M. Charles Pasqua. Ah bon !

M. Claude Estier. Nous savons bien que nous n'avons pas répondu à toutes les attentes de l'opinion. Mais s'il est vrai qu'une partie de celle-ci se détourne de nous, vous êtes bien placés pour savoir - tous les sondages le confirment - qu'elle ne se jette pas non plus massivement dans vos bras. Peut-être est-ce parce que, vous ayant également vus à l'œuvre il n'y a pas si longtemps, elle ne croit pas à vos promesses. Cela devrait au moins modérer votre impatience, qui va jusqu'à conduire certains d'entre vous à vouloir proclamer l'autodissolution de l'Assemblée nationale au mépris de nos règles constitutionnelles !

C'est votre affaire. La nôtre est de poursuivre la tâche entreprise, dont il convenait de rappeler que les socialistes que nous sommes n'ont pas à rougir. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Emmanuel Hamel. Pas à rougir, mais à rosir ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme la plupart des Français, je pensais que cette session extraordinaire n'avait d'autre objet que de permettre au Gouvernement de s'expliquer sur son comportement dans l'affaire Habache et de le faire approuver par le Parlement.

Or, de l'affaire Habache, il a à peine été question dans la déclaration du Gouvernement, et nous n'en savons toujours pas plus que ce que M. le Président de la République a indiqué aux journalistes venus l'interroger.

Le Sénat veut y voir clair dans cette affaire, et il y parviendra tôt ou tard. Pour ce faire, M. le président du Sénat et la commission des lois vous ont demandé de modifier l'ordre du jour de cette session extraordinaire pour permettre la constitution, dès ce matin, d'une commission d'enquête, qui seule permettra d'y voir clair dans l'affaire Habache, et pour ne pas nous obliger à attendre la session ordinaire qui s'ouvrira le 2 avril. Or, vous le refusez.

Tout se passe comme si vous redoutiez que les travaux de cette commission d'enquête, dont les auditions seront publiques et sans doute télévisées, ne fassent éclater une vérité différente de celle qui a été livrée aux Français.

Qu'il en soit ainsi après le 2 avril, passe encore ! Mais que vous ayez à subir un démenti avant les élections du 22 mars prochain, voilà ce que vous semblez vouloir éviter à tout prix.

Une commission d'enquête sénatoriale sera sans nul doute le moyen le plus approprié pour déterminer les causes, le déroulement et les conséquences de cette affaire, dont M. le Président de la République a dit - un peu vite, peut-être - qu'elle était terminée.

Mes chers collègues, je voudrais souligner que cette affaire Habache n'est qu'un élément - d'aucuns diront un épisode - d'un ensemble plus large, plus ancien, et qui a sa logique : je veux parler de la politique arabe du Quai d'Orsay, la venue d'un responsable palestinien en France n'étant, en quelque sorte, que son prolongement.

J'ai écouté avec une certaine stupéfaction M. le Président de la République, lors de sa récente intervention télévisée. J'ai été surpris par le peu de cas qu'il faisait d'un événement qui, s'il s'inscrit dans une logique de politique extérieure que l'on peut comprendre sans forcément la soutenir, n'en a pas

moins eu un impact très important dans l'opinion publique ; cette dernière n'aura retenu, en fin de compte, que le seul fait qu'un terroriste international séjournait sur notre sol.

Mais ce sont, en fait, les circonstances - je dirais presque les conditions techniques - dans lesquelles Georges Habache est venu en France qui me paraissent révélatrices d'une double crise politique et morale majeure.

Notre pays connaît non seulement une crise de la responsabilité politique, mais aussi une crise de la morale publique.

Nous vivons, de fait, la dérive de notre société démocratique vers un système qui s'apparente plus à un pouvoir autoritaire qu'à un régime républicain, avec les inconvénients que cela suppose : des décisions sans contrôle, un Parlement ignoré et une opinion publique peu ou mal informée. Qu'est devenu l'équilibre des pouvoirs dans notre République ?

Voilà trois ans qu'il n'y a plus dans notre pays, simultanément, ni majorité pour voter les textes ni majorité pour censurer le Gouvernement.

Grâce à une utilisation systématique de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, les lois sont promulguées sans avoir été votées par personne. Elles sont « considérées comme adoptées » par l'Assemblée nationale et elles sont repoussées par le Sénat !

Ce sont le troisième budget et la quatrième loi de finances rectificative qui, ainsi, n'auront été votés par personne.

A qui fera-t-on croire, dès lors, que la légitimité d'un pouvoir, ébranlé comme il l'est, pourrait être rétablie par le énième non-vote d'une motion de censure, présentée au cours d'une session extraordinaire convoquée à cet effet ?

Vous ne ferez croire à personne que votre gouvernement, assailli par les difficultés que l'on sait, pourrait ainsi retrouver sa capacité et l'autorité qu'il a perdues depuis longtemps.

L'autorité de l'Etat, nécessaire sans doute dans tout Etat démocratique, couvre, dans les régimes d'autorité, les décisions les plus justifiées, comme les actes les plus excessifs et les comportements les plus scandaleux.

Rien n'est plus dangereux qu'un pouvoir qui ne respecte pas les fondements d'un système politique républicain : la clarté, la rigueur et la responsabilité.

Ni les écarts de langage de ceux qui hurlent avec les loups, ou comme les loups, ni les mises en scène dépassées de l'« Etat spectacle » ne sauraient constituer une réponse adéquate à la perte de confiance politique que nous vivons.

Lorsqu'il y a crise de confiance, dans une démocratie comme la nôtre, la seule réponse politique qui convienne réside dans la consultation du peuple, pour que renaisse la confiance en des dirigeants dont la légitimité républicaine procède de lui.

Le second impératif politique consiste à rendre les pouvoirs de contrôle de l'exécutif au Parlement. Notre démocratie, mes chers collègues, souffre de langueur. Vidé de ses responsabilités, non seulement par le haut, vers cette Europe communautaire que nous appelons de nos vœux, mais aussi par le bas, vers les collectivités territoriales dont le Sénat s'honore d'être le représentant, l'Etat est en crise.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne sortons de cette double crise politique et morale que si nous sommes capables de rétablir un régime où l'équilibre des pouvoirs soit de nouveau assuré et où puisse renaître le sens du civisme républicain. C'est cette République-là que nous voulons retrouver. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec un sentiment où se mêlent amertume et indignation que je prends la parole au nom des collègues de mon groupe, car intervenir dans ce débat me paraît aussi vain que nécessaire, aussi fastidieux que facile.

C'est vain, parce que le chef de l'Etat a voulu cette session extraordinaire,...

Mme Hélène Luc. C'est vous qui l'avez demandée.

M. Marcel Lucotte. ... une fois de plus, comme un artifice manœuvrier, une habile échappatoire, où le Parlement ne trouve pas la considération qui lui est due.

C'est nécessaire, car nous devons dire notre désapprobation d'élus et la déception des Français face au mauvais fonctionnement de notre démocratie.

C'est fastidieux, parce que la mauvaise foi est délibérée et l'opacité organisée.

C'est facile, enfin, parce que le système de gouvernement est en cause. Dilution des responsabilités, pouvoirs parallèles, voire souterrains, caractérisent ce gouvernement. Aujourd'hui, ses erreurs et ses errements sont les conséquences de son inconscience.

Les nuances de notre belle langue française ne sont plus suffisantes pour les socialistes, qui s'exercent à l'usage des différents adjectifs pour minimiser l'affaire Habache. Cette dernière n'aurait, selon eux, ni cause ni conséquence. A les en croire, il s'agirait d'un fait ordinaire : le séjour pour quelques heures d'un simple malade palestinien dans un lit de la Croix-Rouge française !

Le Président de la République, M. Mitterrand, semblait apprendre les faits lors de sa visite officielle au sultanat d'Oman, a spontanément et sévèrement condamné le comportement de son équipe.

Le ton s'est ensuite calmé, à la faveur de déclarations complaisantes. Tout a été tenté pour que, de camouflet en camouflet, l'affaire soit dépouillée de la gravité qu'elle porte pour tant en elle.

Que veulent donc sauver le Président ou son Gouvernement ?

Une image de probité ? Elle s'est décomposée publiquement d'affaire en affaire !

Une image d'efficacité ? La crise trahit ses promesses faites à l'aube des diverses échéances électorales !

Une image de sincérité ? « Le terrorisme m'est insupportable, à moi François Mitterrand, Président de la République ! » C'est un peu court comme démonstration de sincérité.

Au cours de cette affaire, le Gouvernement socialiste a fait preuve d'un manque de maîtrise et de cohérence, donc d'un excès de légèreté ! Il n'a pas su gérer la présence, peut-être routinière, sur notre territoire, d'un homme soupçonné d'être impliqué dans les plus graves affaires de terrorisme dans divers pays du monde.

Le Gouvernement a-t-il mieux maîtrisé les arguments justifiant cette présence ? La raison humanitaire n'a plus guère de crédit ! Les implications politiques de l'affaire n'ont pas été mieux traitées. Les responsabilités ont été rejetées sur des hauts fonctionnaires ; c'est à la fois triste et pitoyable !

La responsabilité doit rester l'honneur des hommes politiques. C'est, de plus, la meilleure façon de garantir le fonctionnement de nos institutions !

Que peut sauver le Président de la République : un gouvernement, une ambition, le pouvoir ? Ce ne sera, chacun le sait bien, qu'un sursis ! Mais ce qui dure, je veux dire la démocratie, la République, la France, dans tout cela, qui s'en soucie ?

On parle beaucoup, aujourd'hui, de crise de la démocratie, de détachement des citoyens de la vie politique. A qui la faute ? M. Mitterrand et les socialistes, qui n'assurent ni l'efficacité, ni la probité, ni, surtout, la responsabilité politique, n'ont-ils pas une part importante dans cette situation ?

Que M. Mitterrand et le parti socialiste soient aux abois ne justifie pas ces abandons. Cela explique les craintes de l'opinion et la méfiance des élus, face au pouvoir depuis longtemps à la dérive.

Plus grave que tout, le peuple devine des mensonges qui permettraient de prolonger fictivement le Gouvernement, mais qui minent, du même coup, les fondements de la démocratie.

Les socialistes, au pouvoir, ont prouvé qu'ils n'étaient pas les meilleurs. Seulement, voilà que, de cafouillages en tripataillages et en camouflages, ils deviennent les pires !

Le chef de l'Etat stigmatise tour à tour quelques hauts fonctionnaires. A cet égard, on me permettra de citer Marcel Pagnol, qui écrivait, dans *Topaze* : « Il est plus facile de choisir des coupables que de les chercher. » C'est sans doute ce à quoi nous avons assisté.

Le chef de l'Etat, avec un rien d'énervement - mais « bougrement » perceptible - a également stigmatisé la presse et l'opposition.

Comme si l'administration n'était plus subordonnée à la responsabilité politique ! Comme si la presse, à laquelle nous rendons hommage, comme l'a fait si justement mon ami Daniel Hoefel, ne pouvait plus s'exprimer librement ! Qu'elle nous loue ou qu'elle nous critique, la presse remplit un devoir fondamental, dans une libre démocratie. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et du R.D.E.*)

M. Emmanuel Hamel. Vive la liberté de la presse !

M. Marcel Lucotte. Quant à l'opposition, n'aurait-elle plus le devoir de parler ? Serait-elle condamnée à se taire ? Grands dieux ! si nous revenions onze ans en arrière, nous trouverions l'exemple d'une opposition qui attaquait tout, et jusqu'à la très grande figure du général de Gaulle !

M. José Balareello. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Dès lors, serions-nous sur la pente d'un pouvoir autarcique ?

Que penser de l'incohérence du chef de l'Etat, qui, dans le même temps, déclare l'affaire classée et annonce la convocation du Parlement ? Si ce n'était pas important, il ne fallait pas convoquer le Parlement !

M. Charles Pasqua. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Que penser du Premier ministre, qui - incroyable ! - invite les membres de son gouvernement à être « vigilants sur le bon fonctionnement de leur administration » ? Cette administration aurait-elle mal fonctionné ? (*Rires sur les travées centristes.*)

Le Président de la République a parlé de « guet-apens politique ». Comment, alors, qualifier la convocation du Parlement qui, chez nous, en tout cas, ne sera pas suivie d'un vote ?

Le véritable guet-apens est là. Nous assistons à une sorte de pantalonade, voire à une certaine débandade.

En vérité, l'objectif était aussi d'obliger le parti socialiste, dont certains élus n'ont pas manqué de s'exprimer avec force, à resserrer les rangs, sans courir le risque d'un désaveu public.

Voilà le choix du Gouvernement, que dis-je, du chef de l'Etat ! N'a-t-il pas, comme un monarque, déclaré « avoir informé le Premier ministre de sa décision de convoquer le Parlement en session extraordinaire » ?

Or, les textes sont clairs : c'est le Premier ministre qui prend l'initiative de cette convocation et qui la soumet au Président de la République.

M. Jean Delaneau. Absolument !

M. Marcel Lucotte. C'est une majorité par défaut qui permettra ainsi à M. Mitterrand de compter les siens. Voici les rocardiens redevenus associés, et les communistes, quoi qu'ils disent, de nouveau complices.

Mme Danielle Bidard-Reydet. N'importe quoi !

M. Marcel Lucotte. Mais pose-t-on la question de confiance aux élus de la nation quand on a perdu la confiance du peuple ? Certes non !

Il y a contradiction : le Président de la République a reconnu que la décision d'hospitaliser Habache était une décision éminemment politique ; or, si les sanctions touchent de proches collaborateurs, la responsabilité des ministres n'est pas mise en cause !

Les raisons médicales n'ont plus grand-chose à voir avec l'urgence de l'opération. Il semble que l'« apoplexie cérébrale » ait touché non pas Habache, qui paraissait relativement indemne, mais plutôt l'ensemble des collaborateurs, voire des ministres !

M. Mitterrand, qui juge insupportable la présence de ce terroriste en France, précise que lui-même n'aurait pas autorisé cette venue de Habache sur le territoire et, dans le même temps, le qualifie - dérision ! - de « terroriste à la retraite ».

Mais, au fait, la France deviendrait-elle aussi une terre d'accueil, voire un havre de paix, pour les terroristes « à la retraite » ?

La thèse de l'ignorance des ministres a provoqué la suspicion générale. La désignation des « vrais » coupables à travers la personne des directeurs de cabinet, de Mme Dufoix et du secrétaire général du Quai d'Orsay n'a pas modifié les

points de vue. De surcroît, l'hommage qui, quelques heures après, leur a été rendu publiquement, chaleureusement, amicalement, a renforcé leur statut de boucs émissaires.

Engagement de parole d'honneur ici, sincérité outrée, car télévisée, là n'auront pas raison des doutes manifestés par l'opinion.

Doutes, que dis-je ? soupçons, renforcés par l'image de l'agacement confié aux médias par le responsable suprême de nos institutions !

Peut-on reprocher aux journalistes qui nous ont révélé toute cette affaire d'avoir fait leur métier ?

La France, patrie des droits de l'homme, peut-elle accepter le divorce actuel entre le pouvoir politique et les médias nationaux, résultant de pulsions autoritaires qui font que l'on distille des informations équivoques ?

Un tel affrontement résulte de l'opposition entre pays réel et pays légal. Cette situation est génératrice de graves fractures.

La défense du pouvoir exécutif, dans cette regrettable circonstance, n'est pas à l'honneur de ce pouvoir.

S'il faut tirer une leçon de ces événements, je relève, pour ma part, quatre facteurs de préoccupation touchant au fonctionnement de nos institutions.

D'abord, l'hypothèse de hauts fonctionnaires outrepassant leurs prérogatives, dans un pays où la fonction publique fait traditionnellement preuve du sens du service de l'Etat, est peu plausible. Le sacrifice de ces fonctionnaires laisse par ailleurs planer un soupçon très lourd de dysfonctionnement du Gouvernement, avec un Premier ministre dont l'action est, de toute façon, condamnée à brève échéance.

L'isolement de Maignon, dans cette affaire, souligne, en outre, les effets pervers d'un système institutionnel où le pouvoir du Président de la République atteint des proportions exagérées.

Dans cette affaire, la décision prise par Mme Dufoix semblait un gage suffisant pour beaucoup de protagonistes. En revanche, il n'est pas crédible - ou pas tolérable, au choix - que le Premier ministre ait appris le jour même l'arrivée de M. Habache, alors que Mme Cresson, elle, n'avait pas l'excuse d'un déplacement à l'étranger !

La convocation du Parlement par le Président de la République pour écouter une déclaration de politique générale apparaît comme une décision solitaire et imposée. Elle confine à l'injonction.

Il est grand temps de faire jouer la transparence. Or, sur ces événements récents pèsent des contradictions, des interrogations et un système de défense un peu trop évident pour être convaincant !

Cette crise a suscité la condamnation du Président et de son gouvernement par une grande partie de la classe politique, certains socialistes compris. Elle a plongé les autorités de l'exécutif dans la colère et les Français dans l'indignation.

Toute hiérarchie peut comporter des lacunes aux échelons intermédiaires, soit par incompetence, soit par mauvaise information ; mais elle doit avoir un chef désigné, assumant la responsabilité de ses erreurs.

Comment ne pas s'indigner de voir le Parlement condamné à une parodie de démocratie et comment, surtout, s'y résigner ?

Le Sénat devrait-il se contenter d'écouter la déclaration d'un gouvernement qui, ayant perdu la confiance, n'inspire plus le respect ?

Non, car l'opposition nationale, à laquelle nous appartenons, ne soutient pas le Gouvernement. Mais la majorité elle-même ne l'aurait pas soutenu si la confiance avait été demandée, comme l'ont clairement affirmé les responsables des groupes communistes à l'Assemblée nationale et au Sénat et comme l'a encore confirmé Mme Luc tout à l'heure.

Certes, la Haute Assemblée ne peut pas renverser le Gouvernement, mais la majorité sénatoriale a le devoir de contrôler son action.

C'est pourquoi le Sénat a réclamé la constitution d'une commission d'enquête sur l'« affaire Habache ». Elle fonctionnera tôt ou tard. Il eût mieux valu que ce fût tôt !

C'est notre responsabilité de parlementaires de faire la lumière sur des faits qui mettent en cause l'autorité politique jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

Mme le Premier ministre n'a pas jugé bon de nous permettre de créer dès maintenant cette commission d'enquête. Elle l'a dit sans le dire tout en le disant dans une lettre qui ne répond pas à la question posée par M. le président Poher. Cela prouve, s'il en était besoin, que le Gouvernement ne souhaite pas que la lumière soit faite sur cette affaire.

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Certes, ce soir, le Gouvernement ne sera pas censuré à l'Assemblée nationale ; mais il l'est, chaque dimanche, aux élections partielles. Il le sera encore plus clairement le 22 mars prochain.

M. Emmanuel Hamel. Espérons-le !

M. Marcel Lucotte. Il est urgent de rendre la parole au peuple. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, s'est exprimé, au nom du Gouvernement, lors de la séance de vendredi dernier.

M. Emmanuel Hamel. Il n'avait pas entendu le Sénat. Il n'y a donc pas de réponse ?

M. Jean Delaneau. On continue avec les non-réponses !

M. le président. Mes chers collègues, il n'y a plus d'orateur inscrit dans ce débat.

Par ailleurs, M. le président du Sénat n'a pas, jusqu'à présent, été saisi par le Gouvernement, conformément à l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution, d'une demande d'approbation par le Sénat de sa déclaration de politique générale.

En est-il encore de même, monsieur le ministre ? Ne désirez-vous pas solliciter du Sénat cette approbation ?

M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement. J'ai dit ce que j'avais à dire !

M. le président. Monsieur le ministre, vous avez seulement dit que M. Jospin, ministre d'Etat, s'était exprimé vendredi devant le Sénat, au nom du Gouvernement.

Je ne voulais pas lever cette séance sans m'être assuré que vous n'entendiez pas, finalement, user de cette faculté que vous confère l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution.

Je constate que ce n'est pas le cas. En conséquence, le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement est clos.

4

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Maurice Schumann demande à Mme le Premier ministre quelles mesures concrètes et précises elle estime devoir mettre en place pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'abolition des frontières fiscales et douanières, qui risque d'entraîner la suppression de 15 000 emplois.

Il lui demande, en outre, si la Communauté entend assumer, pour sa part, la responsabilité des effets négatifs de ses propres décisions.

Il demande, enfin, à Mme le Premier ministre s'il ne lui paraît pas urgent d'apaiser les inquiétudes des 1171 entreprises qui effectuent en France les opérations de dédouanement de marchandises pour compte d'autrui. (N° 41.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Philippe François, Henri Bangou, Jean Boyer, Francisque Collomb, Roland Courteau, Aubert Garcia, Jean Huchon, Alain Pluchet et Jean Roger un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite d'une mission effectuée aux Etats-Unis du 15 au 27 septembre 1991, pour étudier la situation actuelle de l'économie américaine, notamment son agriculture, et la position de ce pays dans le cadre des négociations du GATT.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 254 et distribué.

6

AJOURNEMENT DU SÉNAT

M. le président. Le Sénat a épuisé l'ordre du jour de la présente session extraordinaire.

Mais l'Assemblée nationale n'a pas achevé ses travaux.

Dans ces conditions, le Sénat voudra sans doute s'ajourner, en laissant le soin à son président de le convoquer, s'il était nécessaire, étant entendu que la clôture de la session extraordinaire sera constatée par une communication qui sera publiée au *Journal officiel*.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures trente.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MICHEL LAISSY*

ERRATA

Au compte rendu intégral de la séance du 9 janvier 1992

ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE

Page 56, 2^e colonne, dans le texte proposé pour l'article 8, 1^{er} alinéa, 1^{re} ligne :

Au lieu de : « Les articles L. 261-1 et L. 212-3... »,

Lire : « Les articles L. 212-1 et L. 261-3... ».

Au compte rendu intégral de la séance du 15 janvier 1992

STATUT DE LA MAGISTRATURE

Page 174, 1^{re} colonne, dans le onzième alinéa, 1^{re} ligne :

Au lieu de : « M. le président. En conséquence, l'article 1^{er bis} est... »,

Lire : « M. le président. En conséquence, l'article 1^{er} est... ».